



Service Environnement

RAPPORT ANNUEL

sur le prix et la qualité du service public
de collecte et de traitement des déchets
ménagers

ANNEE 2024

SOMMAIRE

INTRODUCTION

PRESENTATION TECHNIQUE DU SERVICE.....8

PRESENTATION DES PERFORMANCES17

PRESENTATION DES INDICATEURS FINANCIERS.....31

PRESENTATION DES ACTIONS DE COMMUNICATION / SENSIBILISATION / PREVENTION ... 35

La population INSEE prise en compte pour le calcul des ratios 2024 est 18 911 habitants.

INTRODUCTION

Blavet Bellevue Océan Communauté (BBO) est née le 1^{er} janvier 2002 de l'élargissement du périmètre de la Communauté de Communes de Bellevue.

L'intercommunalité exerce la compétence « **prévention, collecte et traitement des déchets** » pour les **cinq communes** qui composent le territoire : Kervignac, Merlevenez, Nostang, Plouhinec et Sainte-Hélène. En 2024, BBO Communauté comptabilisait **18 911 habitants**.



La politique ambitieuse de réduction des déchets de BBO Communauté a débuté en 2003 à travers **l'optimisation de son service de gestion des déchets** en mettant en place les différentes actions ci-dessous :

- **2003** : mise en place de la **collecte sélective** ;
- **2007** : mise en place du **compostage individuel** ;
- **2008** : opération **foyers témoins** ;
- **2009** : développement de la **conteneurisation des collectes de déchets résiduels et emballages** dans les zones agglomérées ;
- **2009** : signature d'un **Programme Local de Prévention des Déchets (PLP)** ;
- **2012** : **conteneurisation individuelle** de tout le territoire et optimisation de l'organisation des collectes ;
- **2012** : expérimentation du **compostage collectif** ;
- **2013** : mise en place de la **redevance incitative** et obtention de la dérogation préfectorale pour une modification de la fréquence de collecte des déchets ménagers résiduels ;
- **2013** : expérimentation de la **collecte des papiers de bureau** ;
- **2013** : expérimentation du **lombricompostage** ;
- **2015** : **labellisation « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage »**
- **2018** : ouverture de **deux plateformes de dépôts de déchets verts sur Kervignac**
- **2019** : mise en place de l'**extension des consignes de tri**
- **2020** : travaux de sécurisation de la déchèterie et création de **plateformes de stockage à plat pour les déchets verts et les gravats**
- **2021** : étude de faisabilité pour une **recyclerie**
- **2022** : adoption du **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)** et démarrage des **travaux de réhabilitation** de la déchèterie de Merlevenez
- **2023** : ouverture de la **nouvelle déchèterie et d'une recyclerie** et développement du **compostage de proximité**
- **2024** : mise en place d'une nouvelle filière de tri en déchèterie : **REP Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment**, conventionnement avec CITEO pour la mise en place d'un **Plan de Lutte contre les Déchets Abandonnés** et mise en œuvre d'actions pour le **tri Hors Foyer**.

L'année 2024 a été marquée par la mise en place d'une nouvelle filière de tri sur la déchèterie : **Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment**.



En 2024, BBO Communauté a conventionné avec CITEO pour la mise en place d'un **Plan de Lutte contre les Déchets Abandonnés** et a développé des actions pour faciliter le **tri Hors Foyer**.



PARTIE 1

Présentation technique du service Déchets

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

Mode de collecte

Depuis le 1^{er} juillet 2012, date de démarrage de la phase test de la redevance incitative, l'ensemble des communes est désormais collecté en **conteneurs individuels**.

Seul l'habitat vertical est collecté en bacs collectifs.



Répartition des conteneurs par commune

Des bacs roulants munis de puces électroniques de 80 L à 750 L ont été mis à disposition des particuliers et des professionnels pour la collecte individuelle des ordures ménagères résiduelles et assimilés selon une **grille de dotation** définie par les élus communautaires.

Nombre de personnes	Volume de la poubelle
1 personne	80 litres
2 personnes	120 litres
3 personnes	180 litres
4 personnes	240 litres
5 personnes et plus	340 litres
Professionnels et logements collectifs	770 litres

Cette grille de dotation a été prévue pour que des foyers pratiquant le tri sélectif et le compostage individuel puissent, s'ils le souhaitent, stocker environ 4 semaines d'ordures ménagères résiduelles.

Le tri sélectif permet de détourner les déchets ménagers les plus volumineux (bouteilles plastiques, boîtes de conserve, boîtes en carton, briques alimentaires, verre et papier) ce qui permet d'optimiser la capacité de la poubelle.

Le compostage individuel est un moyen de détourner les déchets fermentescibles ce qui permet de stocker les ordures ménagères pendant plusieurs semaines dans de bonnes conditions tant en termes d'odeurs que de salubrité.

Les consignes de tri sont téléchargeables sur <https://www.bbo-communaute.bzh/>

Parc de conteneurs par commune

Communes	Nombre de bacs (Ordures ménagères) Au 31 décembre 2024	Nombre de bacs (Emballages) Au 31 décembre 2024
Kervignac	3 062	3 079
Nostang	801	813
Merlevenez	1 467	1 492
Plouhinec	3 492	3 495
Sainte-Hélène	715	715
TOTAL	9 537	9 594

Fin 2024, le service a comptabilisé 9 537 conteneurs pour les ordures ménagères résiduelles et 9 594 conteneurs pour les emballages recyclables.

Au total, **19 131 bacs sont en service** sur le territoire à fin 2024 (contre 17 794 à fin 2023).

L'augmentation du nombre de bacs en service résulte de l'obligation imposée aux propriétaires de résidences secondaires, terrains de loisirs et gîtes d'être doté de bacs individuels.

Cas particulier des conteneurs à contrôle d'accès par clé

Pour les foyers n'ayant pas la place pour stocker une poubelle individuelle et les personnes de passage, des nouveaux conteneurs collectifs d'apport volontaire ont été installés sur les cinq communes.

Ces conteneurs sont accessibles avec le Pass' déchèterie ou des cartes prépayées en vente au Point Info Tourisme de Plouhinec ; chaque ouverture du tambour étant comptabilisée informatiquement.



Cas des professionnels

Pour les professionnels, la taille du bac a été ajustée à la production de déchets, 6 tailles de bacs sont proposées (80 L, 120 L, 180 L, 240 L, 340 L et 770 L).

Les professionnels peuvent avoir plusieurs bacs de taille identique ou différente.

Les seuils d'acceptabilité pour la collecte en porte-à-porte des professionnels sont :

- 15 000 litres pour les ordures ménagères résiduelles,
- 25 000 litres pour les emballages recyclables.

Fréquence des collectes

Depuis le 1^{er} juin 2013, il n'y a plus qu'un ramassage tous les quinze jours de la poubelle verte. Cette évolution s'inscrit dans le cadre d'une optimisation du service. L'objectif est de maîtriser le coût de la collecte des déchets tout en s'inscrivant dans une logique de développement durable.

À l'unanimité, le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (Coderst) avait validé cette demande de réduction de fréquence de collecte des ordures ménagères. BBO Communauté a ainsi obtenu une dérogation préfectorale pour deux ans, soit jusqu'à fin mai 2015, qui a été renouvelée ensuite.

Depuis 2019, sans obligation de dérogation, la fréquence de collecte hebdomadaire des ordures ménagères a été maintenue pendant la saison estivale (juillet – août) pour les particuliers uniquement sur les communes de Plouhinec et Sainte-Hélène. Ce changement est intervenu avec la mise en place de l'extension des consignes de tri et l'optimisation des circuits de collecte.

Une collecte hebdomadaire reste organisée toute l'année pour les gros producteurs et les métiers de bouche.

Les calendriers de collecte sont téléchargeables sur <https://www.bbo-communaute.bzh/>

COLLECTE SELECTIVE

Modes de collecte en place

Depuis le 1^{er} juillet 2012, la collecte est désormais en conteneurs individuels sur l'ensemble du territoire pour les emballages recyclables.

Seuls les immeubles sont restés en conteneurs collectifs.

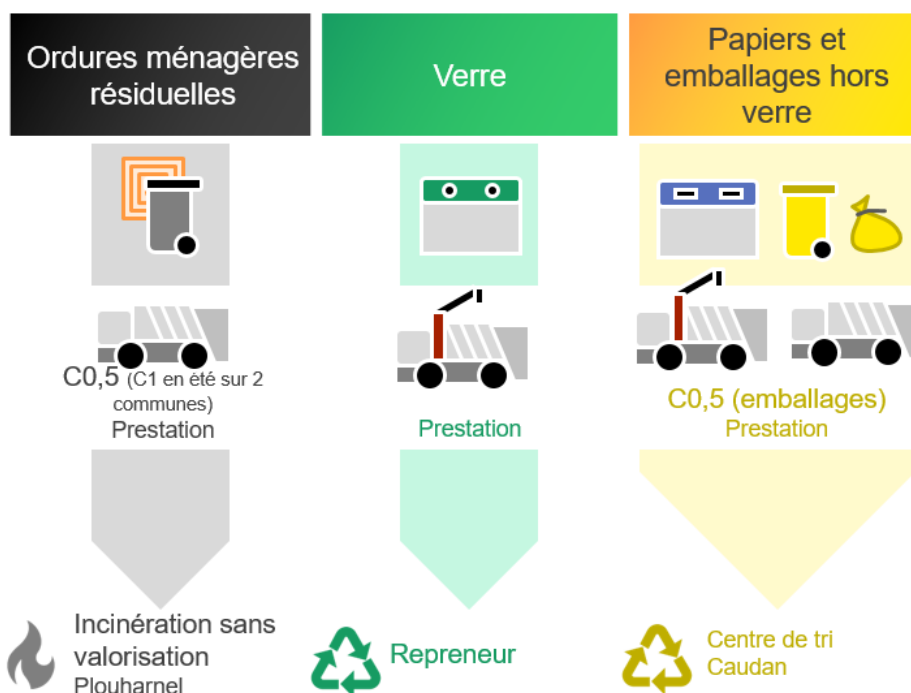
La collecte des emballages recyclables a lieu tous les 15 jours.

Des colonnes d'apport volontaire ont été installées courant 2024 pour développer le tri Hors Foyer. Elles sont au nombre de 8 (4 au camping du Moténo et 4 autres sur les lieux de passage sur la commune de Plouhinec).

Pour les emballages en verre (94 colonnes) et le papier (80 colonnes), des points d'apport volontaire sont à la disposition des foyers sur les 5 communes de BBO Communauté. Ces conteneurs sont vidés régulièrement par un camion grue d'un prestataire de service privé (SUEZ).

	OMr		Emballages	Papiers	Verre	
Mode de collecte	Porte-à-porte	Apport volontaire	Porte-à-porte	Apport volontaire		
Type de contenant	Bacs	Abri Bac	Bacs	Colonnes aériennes	Colonnes aériennes	Colonnes aériennes
Quantité	9 537	8	9 594	8	80	94

Fréquences et modalités des collectes



DECHETERIE et AUTRES MISSIONS TECHNIQUES

Personnel

L'effectif du service Déchets est en augmentation par rapport à 2022, il représente 10 ETP. Un poste de chargé de prévention a été ouvert fin 2022 et un poste de chargée de mission Biodéchets en février 2023.

En complément des agents titulaires, des agents contractuels ont été embauchés pour combler les absences pour arrêt maladie.

En 2024, le personnel présent sur le site technique est le suivant :

- 4 personnes à temps complet pour le gardiennage de la déchèterie, l'entretien des points d'apports volontaire et la maintenance des conteneurs individuels,
- Et ponctuellement, une personne en renfort pendant les périodes de congés et de formation des agents titulaires.

En effet, la communauté de communes assure en régie la gestion des bacs depuis 2014. Cette mission nécessite la présence d'un agent sur 2 jours par semaine (*livraison / retrait des bacs chez les usagers, lavage des bacs, gestion du stock*).


Horaires d'ouverture de la déchèterie et des plateformes déchets verts

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Déchetterie	9h00 – 11h45 14h – 17h45	9h00 – 11h45 14h – 17h45	9h00 – 11h45 14h – 17h45	Jour de fermeture	9h00 – 11h45 14h – 17h45	9h00 – 11h45 13h30 – 17h15

En complément de la déchèterie de Merlevenez, il **existe trois plateformes de stockage des déchets verts** sur la commune de Kervignac et Plouhinec équipées de systèmes de contrôle d'accès. Ces plateformes ne sont pas gardiennées.

Depuis septembre 2019, ces plateformes sont ouvertes, contre facturation, aux professionnels des 5 communes (paysagistes).

Ces plateformes sont ouvertes 7 jours / 7, de 8h à 20h, fermées uniquement pendant les opérations de broyage.

Déchèteries	1 déchèterie Gardiennage en régie Rotation des bennes et traitement en prestation Accessibles aux professionnels avec facturation	
Déchets verts	3 plateformes de dépôt	

Déchets autorisés en déchèterie

BBO Communauté adapte la nature des flux triés pour tenir compte des évolutions réglementaires et des possibilités techniques de valorisation des déchets, dans le double objectif de maximiser la proportion de déchets pouvant être réutilisés ou recyclés et de minimiser les coûts pour le service Déchets.

La déchèterie accepte les déchets détaillés dans le tableau suivant.

Pour les objets pouvant encore bénéficier d'une seconde vie, il existe une zone de dépôt pour le réemploi. Cet espace est sous la surveillance des agents de déchèterie. Les usagers peuvent y déposer mais toute récupération y est interdite. Ces objets sont ensuite remis à une entreprise d'insertion pour être réparés et réutilisés.

Flux	Exemples de types de déchets acceptés	Déchets interdits
Dons pour la zone réemploi	Bricolage, décoration, jouets, vaisselles, meubles, vélos, articles de puériculture, livres ...	Articles très sales et en mauvais état
Textiles	Vêtements, linge de maison, chaussures, maroquinerie ...	Textiles souillés
Cartons	Cartons d'emballages secs, vidés et mis à plat,	Cartons souillés
Végétaux	Gazon, branchages, feuilles mortes, copeaux de bois...	Branches et souches d'arbres d'un diamètre supérieur à 12 cm Végétaux d'un volume supérieur à 8 m ³ / jour
Bois	Élément de charpente, planche, poutre, parquet, cageot, palette... Branches et souches d'un diamètre supérieur à 12 cm et inférieur à 30 cm	Meubles
Inertes	Terre, cailloux, sable, parpaings, ciment, ardoises, tuiles, carrelage, porcelaine, appareil sanitaire, ...	
Huisseries	Fenêtres, Velux, portes vitrées ...	
Plâtre	Chutes de plâtres type BA13, carreaux de plâtre, plaques de plâtres ...	
Polystyrène	Polystyrène de protection, de calage, caisses à poisson, chutes de panneaux polystyrène	
Métaux	Radiateurs en fonte, fer à béton, chaînages, casseroles, grillages, tôles...	

Flux	Exemples de types de déchets acceptés	Déchets interdits
Mobilier et articles d'ameublement	Literie, matelas, meubles de cuisine ou de salle de bain, fauteuils, canapés, tapis, stores...	
Déchets d'équipement électrique et électronique	Électroménager, écrans, informatique, petits appareils électriques,	
Plastiques	Jouets, mobilier de jardin, plastique dur qui ne peut être collecté en porte-à-porte, poubelle, seau, bassine ...	
Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment	Laine de verre, laine de roche	
Les piles et accumulateurs, batteries, lampes et néons		
Huiles¹	Les huiles de vidange et huiles végétales des particuliers et professionnels jusqu'à 30 litres par semaine.	Les professionnels doivent disposer de leurs propres filières de collecte agréées au-delà d'une production de 30 litres par semaine.
Déchets ménagers spéciaux²	Restes de produits de bricolage, de jardinage, d'entretien ... Les produits doivent être étiquetés et dans des contenants hermétiques. Les produits inconnus ou dans des contenants fuyards doivent être signalés au gardien pour un conditionnement et une affectation spécifique.	
Déchets médicaux	Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) des patients en auto-traitement Radiographies	
Déchets ultimes	Papiers peints, cartons souillés, caoutchouc ...	

¹ Les huiles minérales ou synthétiques sont stockées dans des contenants spécifiques réservés à cet effet. Il est interdit de mélanger les huiles minérales et végétales.

² Les déchets dangereux doivent être conditionnés dans leur emballage d'origine et identifiés. Ils sont réceptionnés uniquement par les agents de déchèterie qui les entreposeront eux-mêmes dans le local dédié.

PLAN de la déchèterie intercommunale



Le règlement de service de la déchèterie a été révisé lors de l'ouverture de la nouvelle déchèterie et le seuil défini pour les apports a été augmenté à 8 m³ / jour.

Déchets interdits en déchèterie

- Éléments entiers de voitures ou camions
- Ordures ménagères
- Cadavres d'animaux
- Produits toxiques (hors DDM)
- Produits inflammables – explosifs – radioactifs
- Déchets industriels
- Graisses et boues de station d'épuration
- Tous les produits liquides à l'exception des huiles de vidange et DDM
- Amiante

PARTIE 2

Présentation des performances

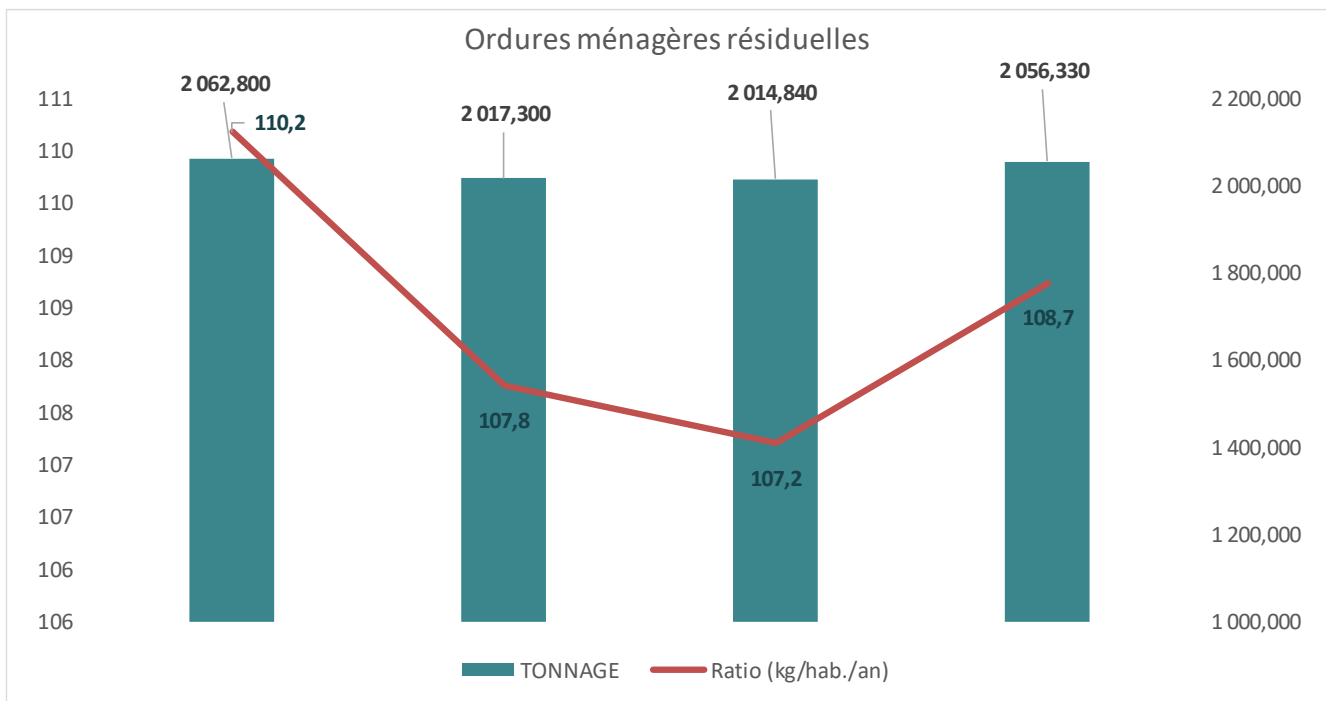
Collecte des ordures ménagères

Ci-dessous les tonnages d'ordures ménagères résiduelles collectées par an, de 2021 à 2024 :

	2021	2022	2023	2024
1^{er} TRIMESTRE	488,980	484,720	493,520	492,300
2^{ème} TRIMESTRE	492,640	499,010	475,900	492,650
3^{ème} TRIMESTRE	566,500	538,630	544,400	560,240
4^{ème} TRIMESTRE	514,680	494,940	501,020	511,140
TONNAGE	2 062,800	2 017,300	2 014,840	2 056,330
Ratio (kg/hab./an)	110,2	107,8	107,2	108,7
<i>Population municipale INSEE</i>	<i>18 721</i>	<i>18 721</i>	<i>18 795</i>	<i>18 911</i>

Le tonnage d'ordures ménagères résiduelles est en légère augmentation par rapport à l'année 2023, plus 41,50 tonnes.

Ainsi, le ratio 2024 est de **108,7 kg/hab.**



Traitement des ordures ménagères

Les ordures ménagères résiduelles sont incinérées sur l'usine de Plouharnel.

Une convention de coopération publique a été signée avec la Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique.

Il n'y a pas de valorisation de la chaleur produite sur l'usine de Plouharnel.



Usine d'incinération à Plouharnel

Collecte des déchets recyclables

	EMBALLAGES	VERRE	PAPIERS	TOTAL
Tonnage	959,620	1 170,920	256,900	2 387,440
Ratios 2024 (kg/hab./an)	50,7	61,9	13,6	126,2

En 2024, un tonnage global de **2 387 tonnes de déchets recyclables** a été collecté et donc non incinéré.

Pour comparaison :

<i>tonnes</i>	2021	2022	2023	2024
EMBALLAGES	878,140	879,620	929,460	959,620
VERRE	1 184,480	1 149,880	1 157,620	1 170,920
PAPIERS	370,428	326,900	284,900	256,900
TOTAL	2 363,43	2 433,05	2 371,98	2 387,44

Le tonnage d'emballages propres et secs a augmenté de 3,2 % par rapport à 2023.
Le tonnage de verre est en très légère augmentation, quant aux papiers, on constate une baisse significative de 9,8 % du tonnage.

Ratio (kg/hab./an) des déchets recyclables collectés

<i>Kg/hab./an</i>	2021	2022	2023	2024
EMBALLAGES	46,9	47,0	49,5	50,7
VERRE	63,3	61,4	61,6	61,9
PAPIERS	19,8	17,5	15,2	13,6
TOTAL	130,0	125,9	126,3	126,2

Dans la globalité, nous remarquons une certaine stabilité du ratio global des déchets recyclables sur l'année 2024.

Collecte des textiles

Fin 2024, BBO Communauté comptait 18 points de collecte des textiles (TLC) sur l'ensemble de son territoire.

Le tonnage collecté en 2024 est de **102,85 tonnes** contre 96,128 tonnes en 2023.

Nous constatons une reprise des tonnages collectés.

Ces résultats mettent en évidence un ratio de **5,4 kg/hab.** de textiles collectés.



Caractérisation des déchets collectés

Les refus de tri sont les déchets indésirables non recyclables que les usagers déposent dans le bac jaune.

La caractérisation des emballages collectés par le biais des bacs à couvercle jaune fait apparaître **un taux de refus moyen pour l'année 2024 de 30 %** contre 30,90 % en 2023.

Ce taux de refus est exprimé en pourcentage du poids trié et non du volume : les erreurs de tri sont souvent des matériaux plus lourds que les emballages (ex. : le verre).

Le tonnage global des refus de tri représente **312 tonnes**.

L'augmentation du taux de refus est dû au passage à l'extension des consignes de tri. En effet, on demande aux usagers de mettre tous les emballages en plastique dans le bac jaune alors qu'une partie n'est actuellement pas recyclable.

Lors des caractérisations des échantillons d'emballages, nous observons comme refus des ordures ménagères, du verre, des fines, des emballages non vidés et des textiles. Le taux de refus reste correct et démontre que les usagers n'utilisent pas les bacs jaunes pour éliminer leurs ordures ménagères résiduelles.

Quant aux papiers, les indésirables comprennent essentiellement les films plastiques enveloppant les revues ainsi que des cartons.

TAUX DE REFUS 2024	
Plouhinec	28%
Merlevenez	29%
Sainte-Hélène	31%
Kervignac	31%
Nostang	33%

TAUX DE REFUS HORS REFUS FILIÈRES 2024	
Plouhinec	17%
Kervignac	17%
Merlevenez	18%
Sainte-Hélène	20%
Nostang	23%

Des cintres sont apposés sur les conteneurs lors des erreurs de tri se constatées par les agents de collecte.

228 cintres ont été déposés sur les bacs en 2024 dont 118 pour des bacs blacklistés.



LES CHIFFRES CLES 2024

Collecte en porte-à-porte des ordures ménagères résiduelles et des emballages



1 accident du travail avec arrêt

52% Taux d'absentéisme

Collecte en apport volontaire du verre et des papiers



Aucun Accident du Travail

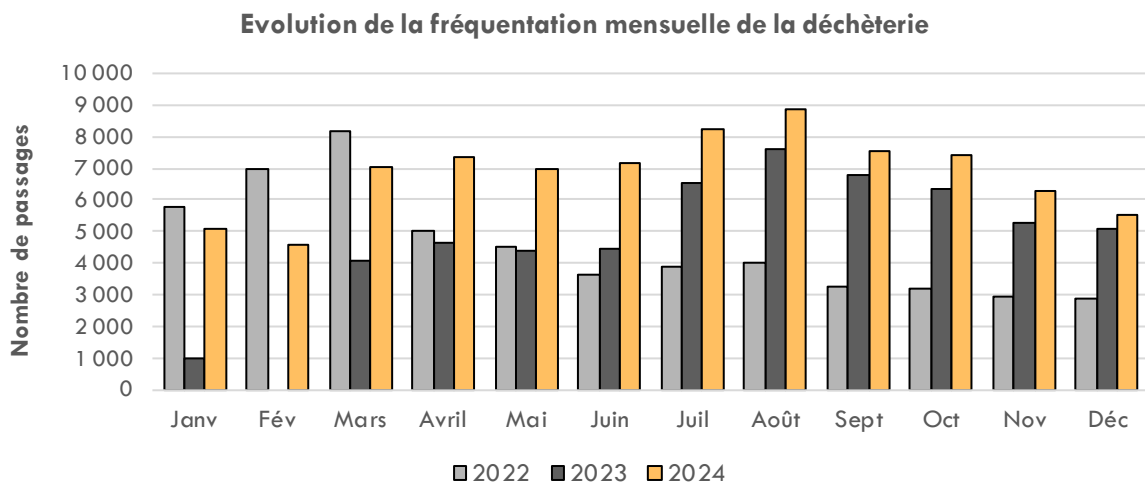
Fréquentation de la déchèterie

La fréquentation totale de la déchèterie de Merlevenez pour l'année 2024 s'élève à **82 025 usagers**, contre 56 146 usagers pour l'année 2023, il est important de prendre en compte que la déchèterie était partiellement ouverte en 2023 sur le 1^{er} semestre en raison des travaux de réhabilitation.

Le ratio avoisine les **4,3 visites par habitant** en 2024.

Le tableau suivant présente les évolutions de fréquentation de la déchèterie depuis 2022, à noter fermée partiellement en 2022 et 2023 pour les travaux de réhabilitation du site.

Evolution de la fréquentation mensuelle de la déchèterie	2022	2023	2024
Janv	5 749	1 006	5 096
Fév	6 948	0	4 553
Mars	8 160	4 047	7 045
Avril	5 016	4 624	7 360
Mai	4 482	4 408	7 000
Juin	3 602	4 453	7 172
Juil	3 883	6 520	8 241
Août	4 023	7 582	8 843
Sept	3 251	6 807	7 516
Oct	3 192	6 363	7 428
Nov	2 948	5 266	6 275
Déc	2 884	5 070	5 496
TOTAL	54 138	56 146	82 025



Une baisse de la fréquentation est constatée sur les 3 plateformes déchets verts du fait de l'ouverture de la plateforme sur la déchèterie de Merlevenez : 55 691 entrées en 2024 contre 68 241 en 2023.

Bilan des tonnages collectés en 2024

	2021	2022	2023	2024
Tout-Venant	1 456	1 359	1 158	1 280
Bois	600	507	553	694
Ferrailles	282	240	250	296
Cartons	166	158	159	188
Gravats	2 584	1 239	1 472	2 291
Plâtre			95	71
Huisseries			41	65
Huisseries REP PMCB				1
Polystyrène			3,9	8,3
Coquillage			0,6	2,2
Ardoises			0,0	17,4
ABJ thermiques			6,4	9,5
Articles de sport et de loisirs			10,1	15,8
Articles de jardin et bricolage			10,3	
Jouets			3,1	
Mobilier	347	313	372	
REP Bois				327
REP en mélange				184
REP Plastiques et petits jouets				6
DEEE	188	180	196	237
DDS	40	46	49	63,2
DASRI	0,3	0,2	0,2	0,2
Batteries	6,7	5,0	6,9	6,1
Piles	2,2	1,4	2,2	2,3
Néons/Lampes	0,8	1,5	1,6	0,7
Cartouches	0,2	0,1	0,1	0,2
Capsules Nespresso	1,5	1,5	1,5	1,5
Déchèteries	5 673	4 051	4 390	5 767
Déchèteries (hors gravats)	3 090	2 812	2 918	3 476
Déchets verts déchèterie	2 224	393	733	1 434
Déchets verts plateformes	2 379	3 732	4 277	4 451
TOTAL DECHETS VERTS	4 602	4 125	5 010	5 885
Ratio déchèterie sans déchets verts	303	216	234	305
Ratio déchets verts	246	220	267	311
RATIO TOTAL	549	437	500	616

Les tonnages de déchets collectés en déchèterie sont difficilement comparables avec les années précédentes car la déchèterie a été fermée partiellement à certaines périodes de l'année 2022 et 2023 pour travaux.

Des nouvelles filières ont été mises en place, les tonnages collectés sont satisfaisants pour un démarrage (plâtre, huisseries, polystyrène, REP Articles de jardin et bricolage, Jouets, Articles de sport et de loisirs, Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment).

Cependant, on constate toujours une augmentation considérable du tonnage des déchets verts collectés.

Détail des tonnages des déchets diffus spécifiques - DDS (en tonnes)

Dans le cadre de la filière REP (Responsabilité Elargie du Producteur) des Déchets Diffus Spécifiques (DDS)* ménagers, BBO Communauté a conclu une convention avec EcoDDS, l'éco-organisme opérationnel agréé sur son périmètre et dont la responsabilité est d'organiser la collecte sélective des DDS ménagers et leur traitement.

Certains flux ne sont pas pris en compte dans la REP et restent collectés par le prestataire de service TRIADIS.

*Hors catégories indexées : 1. Produits pyrotechniques et 2. Extincteurs et autres appareils à fonction extinctrice.

En 2023, la collecte des outillages du peintre a été mise en place.

	TRIADIS (hors ECODDS)	ECODDS	TOTAL 2024	Rappel 2023
Peinture, colle, vernis	6,004	25,956	31,960	22,968
Acides		0,107	0,107	0,054
Solvants	0,138		0,138	0,152
Phytosanitaires		0,858	0,858	0,718
Emballages vides souillés	13,340		13,340	12,677
Aérosols		0,491	0,491	0,320
Prod. Non identifiés liquides	7,950		7,950	5,738
Prod. Non identifiés solides	0,028		0,028	0,179
Comburant, chlorate		0,165	0,165	0,100
Radiographies	0,221		0,221	0,171
Bases	1,965	0,083	2,048	1,310
Huile végétale	3,674		3,674	2,759
Filtres à huile		0,659	0,659	0,840
Autres DDS Liquides		0,802	0,802	0,619
Bidons de combustibles		0,595	0,595	0,275
Outillages du peintre		0,198	0,198	0,099
TOTAL	33,320	29,914	63,234	48,979
Huile minérale (litres)			12 500	8 780

Les déchets diffus spécifiques (DDS) sont en augmentation dans leur globalité, y compris les huiles minérales.

Collecte des D3E (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques)

	2023 (tonnes)	2024 (tonnes)	Progression des flux 2023/2024	Nombre d'objets 2024
GEM HF	82,6	111,4	+34,9%	2 121
GEM F	31,1	34,7	+11,6%	722
ÉCRANS	13,1	14,3	+9,5%	1 479
PAM	68,8	75,5	+9,8%	47 447
LAMPES	0,6	0,7	+3,1%	8 235
TOTAL	196,2	236,6	+20,6%	60 004



GEM HF : gros électroménager Hors Froid (lave-vaisselle, lave-linge, cuisinière ...)

GEM F : gros électroménager Froid (réfrigérateur, congélateur, climatiseur ...)

PAM : Petit électroménager en mélange

BBO Communauté, engagée aux côtés d'Eco-systèmes a ainsi collecté, en 2024, **236,6 tonnes d'anciens appareils électriques**, équivalent à 12,9 kg de D3E par habitant et par an, avec une évolution de 20,6 % par rapport à 2023.

La collecte des lampes représente quant à elle 0,7 tonne, soit + 3,1 % par rapport à 2023.

Traitement et valorisation des produits collectés en déchèterie

La déchèterie étant gérée en régie par BBO Communauté, depuis le 1^{er} janvier 2004, plusieurs repreneurs ont été sélectionnés pour l'élimination des divers produits récupérés sur le site de la déchèterie.

Le tableau suivant reprend les différents repreneurs des déchets collectés sur la déchetterie de Merlevenez.

Certains flux sont pris en charge dans le cadre des filières REP (D3E, Articles de sport et de loisirs, Déchets d'Équipement et d'Ameublement, DDS, Jouets, Articles de bricolage, piles ...).

Type de déchet	Repreneur	Type et durée du contrat
Déchets végétaux	BREIZH SERVICE ENVIRONNEMENT – Nostang - compostage	Marché au 01/01/2023
Encombrants	VEOLIA – Tri + enfouissement	Marché au 01/01/2023
Bois	VEOLIA – valorisation matière	Marché au 01/01/2023
Cartons	VEOLIA – Hennebont (transfert) + REVIPAC (valorisation matière)	Marché au 01/01/2023
Gravats	LES RECYCLEURS BRETONS - centre d'enfouissement	Marché au 01/01/2023
Plâtre	VEOLIA Hennebont (transfert) – valorisation <i>REP depuis octobre 2024</i>	Marché au 01/01/2023
Huisseries	VEOLIA Hennebont (transfert) + MENREC <i>REP depuis octobre 2024</i>	Marché au 01/01/2023
Ferrailles - Batteries	GUYOT ENVIRONNEMENT – valorisation matière	Marché au 01/01/2023
Huiles végétales	TRIADIS – St Jacques de la Lande (traitement)	Marché au 01/01/2023
Déchets Diffus Spécifiques	TRIADIS – St Jacques de la Lande (traitement)	Marché au 01/01/2023
Huile mécanique	SARP - Ploemeur	Contrat de prestations
Polystyrène	VEOLIA Hennebont (transfert)	Marché au 01/01/2023
Ardoises	LES RECYCLEURS BRETONS	Marché au 01/01/2023
Coquillages	LES RECYCLEURS BRETONS + Usine de Kervellerin - Cléguer	Marché au 01/01/2023

Collecte des déchets ne provenant pas des ménages, mais pris en charge par le service public

Déchets des Services Techniques Communaux

Ces services ont accès à la déchèterie sans facturation complémentaire pour y déposer les déchets issus de l'entretien des espaces verts et des bâtiments communaux.

Déchets banals des activités économiques (artisans, commerçants ...)

Seuls les établissements artisanaux et commerciaux, sur présentation d'une autorisation délivrée par le service, ont accès à la déchèterie, selon les modalités suivantes :

- Végétaux : 25,20 €TTC / m³
- Bois : 34,20 €TTC / m³
- Gravats / plâtre : 36 €TTC / m³
- Tout venant : 45 €TTC / m³

Depuis septembre 2019, les dépôts des professionnels sur les plateformes de déchets verts sont également facturés sur la base d'un forfait de 2 m³, soit 51,40 € TTC / passage.

Carton des professionnels

30 entreprises et commerçants bénéficient d'une collecte en porte-à-porte de leurs cartons professionnels (32 en 2023).

Ce ramassage a lieu tous les 15 jours.

31,482 tonnes de cartons ont été collectées en 2024 contre 28,560 tonnes en 2023.



Papiers de bureau



Depuis mars 2013, une collecte des papiers de bureau a été réalisée à titre expérimental (écoles, administrations et entreprises). En 2024, on comptait 56 points de collecte.

13,109 tonnes ont été ainsi collectées en 2024 contre 13,695 tonnes en 2023.

Le partenaire de ces collectes, cartons professionnels et papiers de bureau, est la Feuille d'Erable – entreprise d'insertion basée à Quéven.

346 heures
d'insertion

Chiffres clés des collectes réalisées par la Feuille d'Erable :

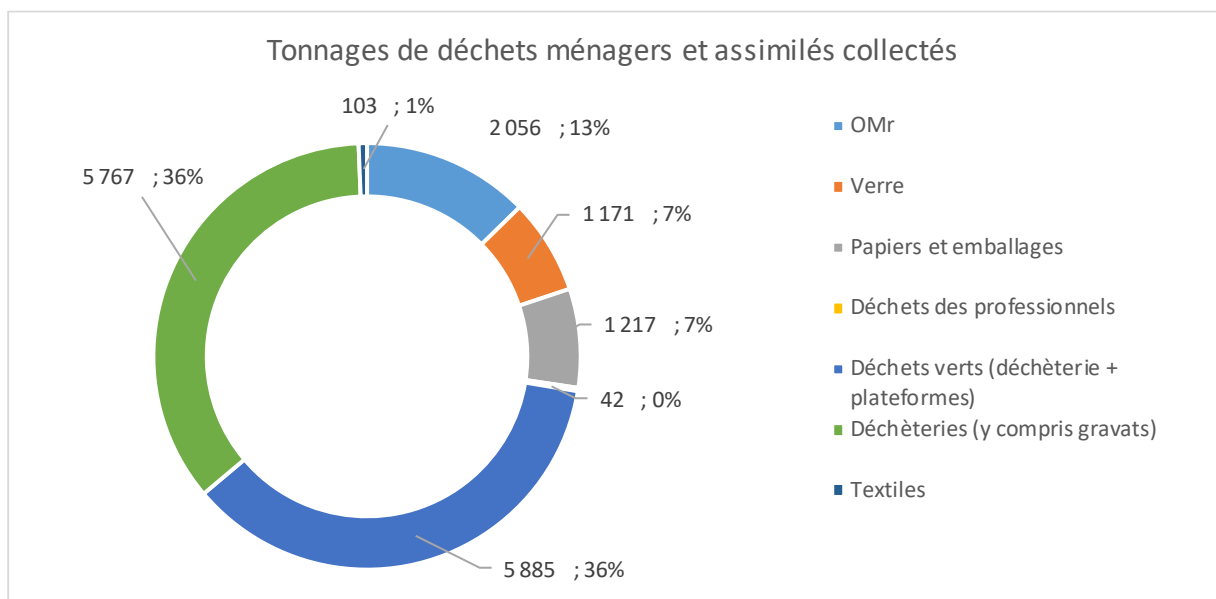
Collecte des cartons :	3 068 km	417 litres de gasoil	377 heures
Collecte des papiers :	1 244 km	163 litres de gasoil	210 heures

Evolution de la production de déchets ménagers

On constate en 2024 une production d'ordures ménagères résiduelles maîtrisée grâce à la tarification incitative et aux actions de prévention. Néanmoins, les tonnages apportés en déchèterie et sur les plateformes déchets verts restent conséquents.

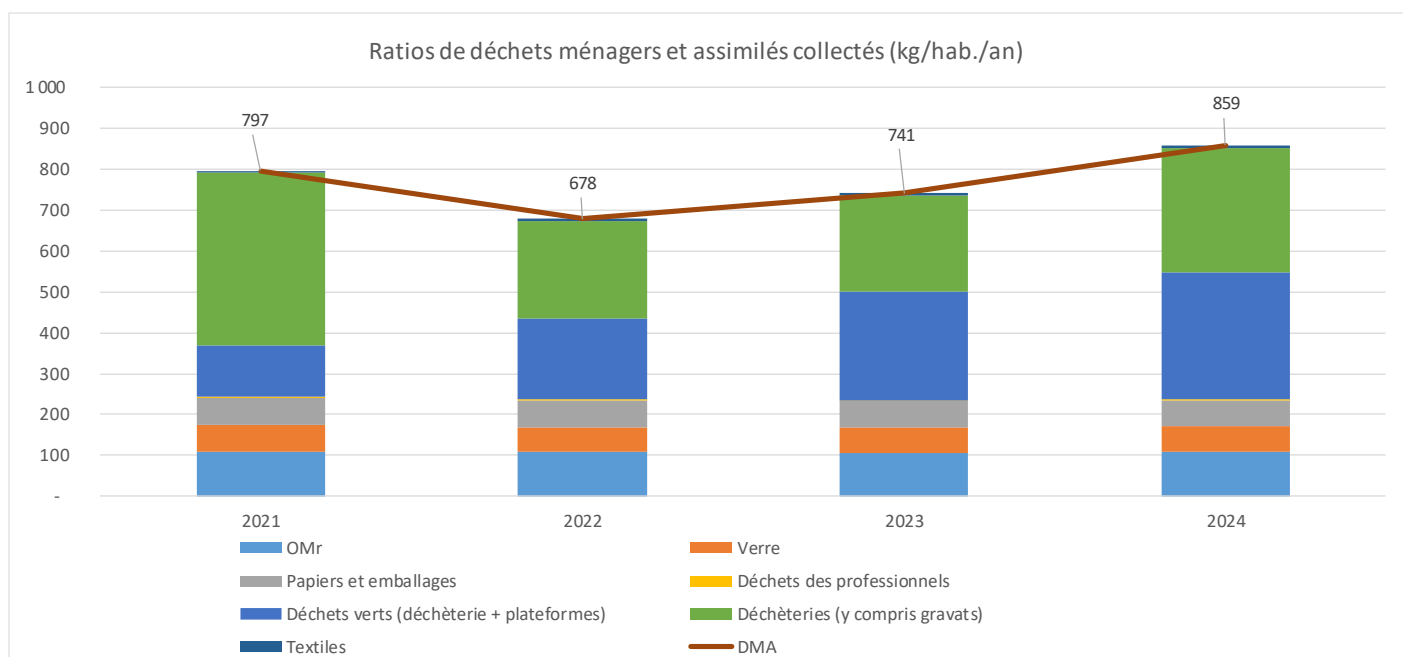
Comparatif des tonnages de 2021 à 2024

Tonnages de déchets ménagers et assimilés collectés	2021	2022	2023	2024
OMr	2 063	2 017	2 015	2 056
Verre	1 184	1 150	1 158	1 171
Papiers et emballages	1 249	1 207	1 214	1 217
Déchets des professionnels	53	49	42	42
Déchets verts (déchèterie + plateformes)	2 379	3 732	5 010	5 885
Déchèteries (y compris gravats)	7 897	4 444	4 390	5 767
Textiles	93	92	96	103
DMA	14 917	12 691	13 925	16 240



Comparatif des ratios de 2021 à 2024

Ratios de déchets ménagers et assimilés collectés (kg/hab./an)	2021	2022	2023	2024
OMr	110	108	107	109
Verre	63	61	62	62
Papiers et emballages	67	64	65	64
Déchets des professionnels	3	3	2	2
Déchets verts (déchèterie + plateformes)	127	199	267	311
Déchèteries (y compris gravats)	422	237	234	305
Textiles	5	5	5	5
DMA	797	678	741	859



PARTIE 3

Présentation des indicateurs financiers

METHODE COMPTA COUT

En préambule, il faut retenir que les coûts présentés dans le rapport annuel sont ceux validés dans le cadre de la matrice des coûts. Cette validation est effectuée chaque année par un bureau d'étude et cela depuis 2009 pour notre collectivité.

La matrice des coûts est un référentiel d'expression des coûts du service public d'élimination des déchets élaboré par le Comité des connaissances des Coûts. Instance nationale présidée par l'ADEME dont l'objectif est de favoriser l'information et la transparence.

Avertissement, contrairement à notre comptabilité publique cette matrice intègre la dotation aux amortissements concernant l'intégralité de nos équipements et la reprise annuelle des subventions de ces mêmes investissements. A l'inverse, sont exclus le remboursement du capital de la dette. En conséquence, l'élaboration de la matrice des coûts et les analyses qui en découlent doivent être distinguées de celles du compte administratif.

Quelques définitions :

Calcul du coût HT du service public

Le calcul des charges et des produits permet de présenter les différents coûts de la gestion des déchets ou tout au moins d'expliquer ce que ce coût contient comme produits et charges et de quel type de coût il se rapproche :

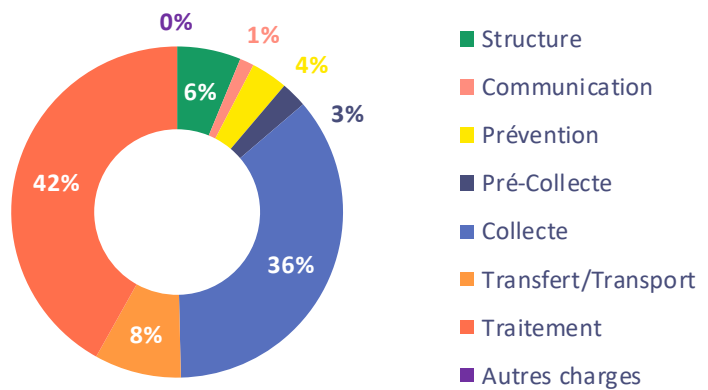
1. **Le coût complet** : somme des charges avec prise en compte de la totalité des frais de structure et des dotations aux amortissements
2. **Le coût technique** : sommes des charges – recettes industrielles
3. **Le coût partagé** : coût technique – soutiens des sociétés agréées
4. **Le coût aidé** : coût partagé – subventions d'investissements et aides au fonctionnement
5. **Le coût imputé** : ensemble des contributions perçues pour financer le service (appels de fonds)

Répartition des charges, des produits et du financement

Charges

Structure	9,2 €
Communication	2,1 €
Prévention	5,3 €
Pré-Collecte	3,8 €
Collecte	53,1 €
Transfert/Transport	12,5 €
Traitement	62,0 €

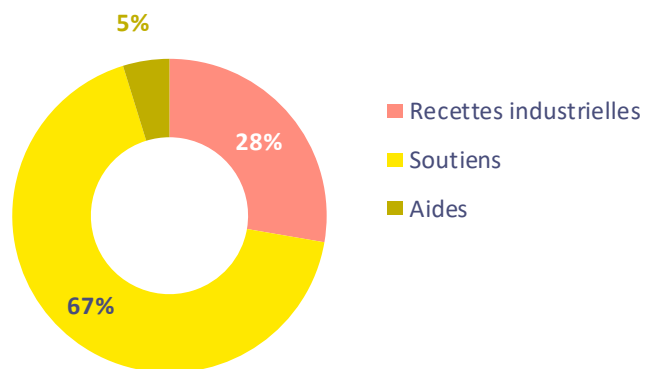
Répartition des charges
Tous flux – Année 2024



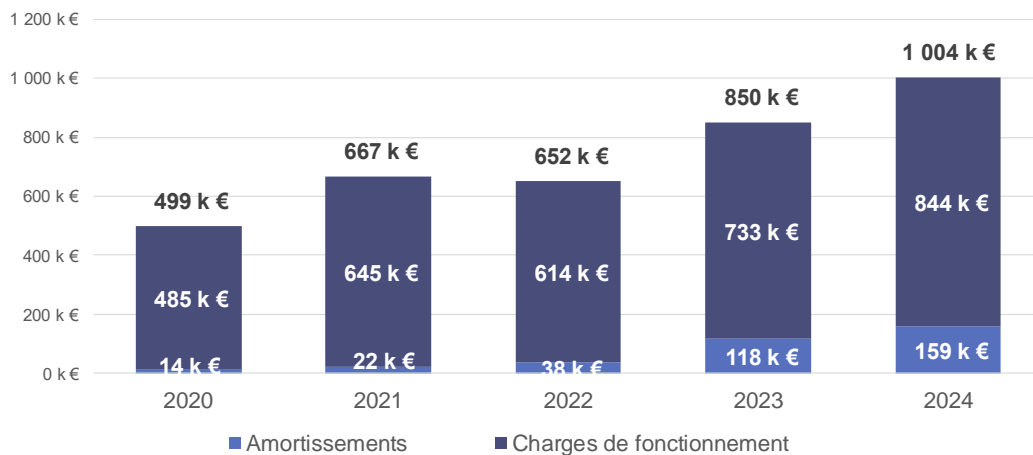
Produits

Recettes industrielles	9,2 €
Soutiens	22,4 €
Aides	1,6 €

Répartition des produits
Tous flux – Année 2024

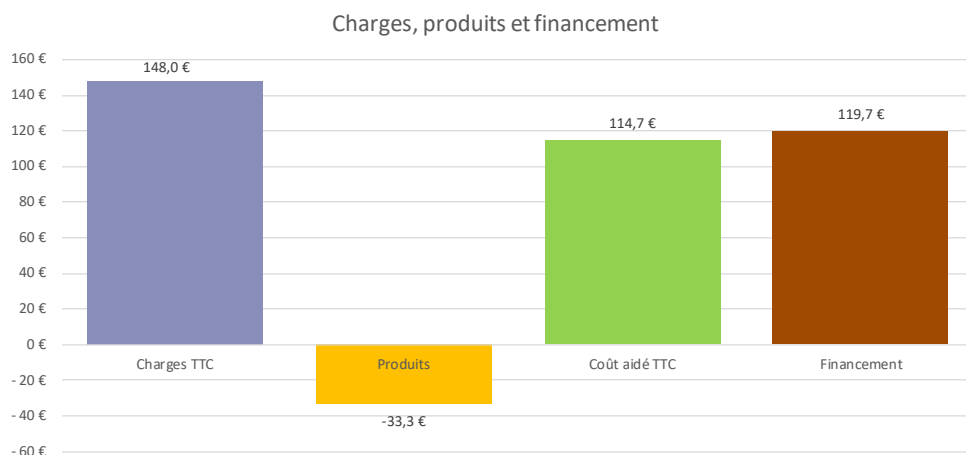


Evolution des charges de collecte, Transfert/transport et traitement en déchèterie



Une augmentation forte des charges s'observe entre 2020 et 2024. Les travaux sur la déchèterie de Merlevenez en 2022, amortis à partir de 2023 impactent très fortement les charges.

Hierarchisation des principaux postes de charges

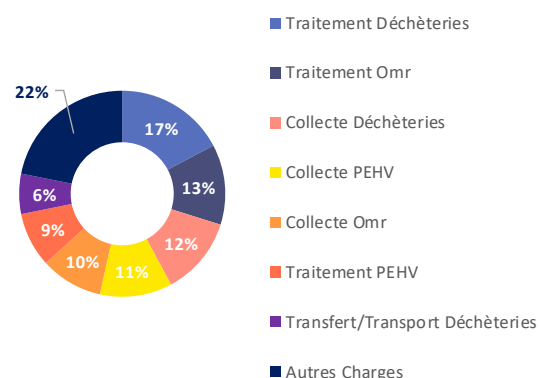


Le financement par la REOMi permet de couvrir 104% du coût aidé du service.

Coût aidé par habitant et par tonne

CCBBO 2024 Référentiel régional 2023		Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie				
€/hab.	Structure		9,2	9,8					
	Communication		2,1	1,1					
	Prévention		5,3	2,1					
	Pré-collecte	0,8	3,2	1,1	0,7	1,9	2,6		
	Collecte	14,5	24,4	2,7	2,1	16,8	13,4	18,2	10,1
€/t	Transport							36	23
	Traitement	171	166,4			197	213	91	69
€/t	Produits	11	19,8	41	34,9	314	371	18	14

Répartition principaux postes de charge



Les coûts sont globalement optimisés en comparaison au référentiel régional. La collecte et le traitement des déchets de déchèterie représentent près de 30% des charges.

Le coût aidé HT 2024 est de 2,2 M €, soit 114,7€ / hab. La structure des coûts est typique d'une collectivité en tarification incitative, avec une part de coût des ordures ménagères résiduelles inférieur à celle de tous les référentiels. Néanmoins, la part du coût des déchets collectés en déchèterie reste très élevée, du fait d'une production de déchets verts importante.

PARTIE 3

Présentation des actions de communication, sensibilisation et prévention

La prévention des déchets

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

Le PLPDMA s'organise autour de 6 grands axes :

- AXE N°1 : Gouvernance et communication
- AXE N°2 : Réduire les déchets organiques dans les ordures ménagères, en déchèterie, et dans les plateformes de dépôt
- AXE N°3 : Renforcer l'éco-exemplarité des collectivités
- AXE N°4 : Accompagner les structures productrices de déchets vers la prévention
- AXE N°5 : Promouvoir la réparation et le réemploi sur le territoire
- AXE N°6 : Sensibiliser et accompagner le grand public dans l'évolution des modes de consommation

Ci-dessous une présentation des principales actions engagées sur l'année 2024.

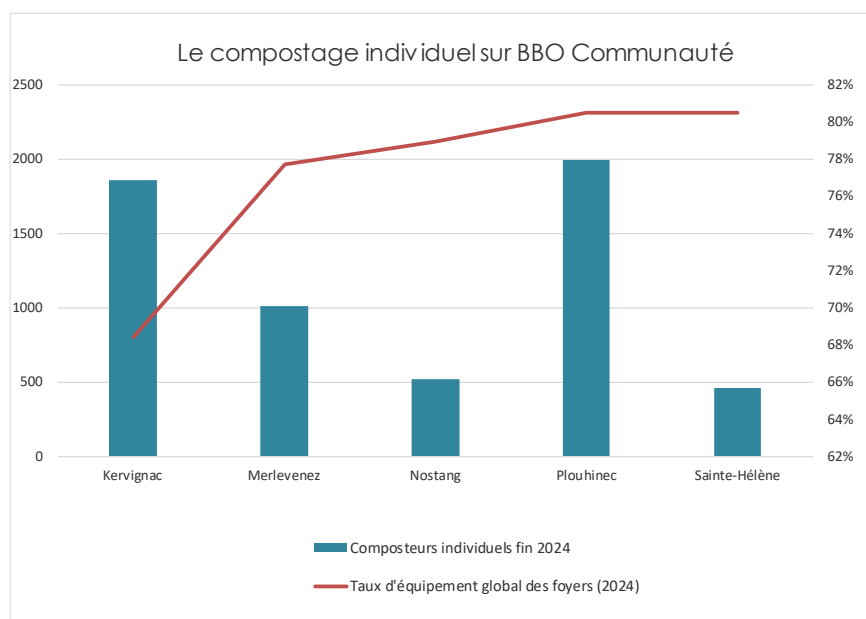
Distribution de composteurs individuels



On estime que les déchets organiques (déchets de cuisine) représentent 33 % des ordures ménagères résiduelles. L'opération « Composteur individuel » consiste en la mise à disposition gratuite de composteurs aux habitants de BBO Communauté depuis mars 2007.

Fin 2024, **5 846 foyers sont équipés de composteurs**, ce qui représente un taux de couverture de 76 %.

En 2024, 197 composteurs ont été distribués, en majorité aux nouveaux arrivants.



Compostage collectif pour les habitats collectifs

Des composteurs partagés ont été installés sur les 5 communes afin de répondre à l'obligation du tri à la source au 1er janvier 2024.



Communes	Lieux	Installation	Nombre de bioseaux distribués	Nombre de référents
Kervignac	Résidence du Kreiz Ker	23/11/2023	13	2
Kervignac	Jardins partagés de Kermadio	30/03/2025	3	3
Plouhinec	Rue des mimosas	24/11/2023	20	1
Plouhinec	Résidence de Bellevue	29/11/2024	18	1
Merlevenez	Rue du Budo	10/01/2024	6	1
Nostang	Résidence du Verger	09/11/2023	7	1
Sainte-Hélène	Beg Er Lann	16/11/2023	1	1

Lombricompostage

En complément du compostage individuel et des composteurs partagés, BBO Communauté a accompagné **20 familles et 2 écoles dans la pratique du lombricompostage** en partenariat avec la Ferme Lombricole de Josselin.

Aide financière à la location d'un broyeur pour les particuliers

BBO Communauté apporte une aide financière à la location d'un broyeur pour les particuliers.

L'aide a été revue fin 2023 afin d'être plus incitative. Grâce à cette action, BBO Communauté vise une baisse des tonnages des déchets verts en déchèterie. Elle souhaite également sensibiliser les particuliers à la pratique du compostage et du paillage.

Les demandes ont été plus nombreuses en 2024, BBO Communauté a enregistré **29 demandes en 2024 pour un montant de 2 296,95 €**.



Aide financière à l'achat de couches lavables pour les particuliers

BBO Communauté apporte une aide de 60 € pour l'achat de 15 couches lavables. Une seule demande a été formulée en 2024.



La communication de proximité

Animations scolaires

44 animations ont été réalisées dans les écoles qui en avaient fait la demande, ce qui représente 680 élèves sensibilisés.



Accompagnement des associations locales

En 2024, **34 900 gobelets** ont été lavés par l'ESAT de Larmor-Plage, **41 associations accompagnées** et **27 référents Déchets formés**.

Animations pour la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets

- 5 ateliers de cuisine autour du gaspillage alimentaire dont une Disco Soupe avec des légumes déclassés de supermarchés.
- 3 stands de prévention sur les déchets verts
- 61 personnes sensibilisées au total



Animation d'un Repair Café

BBO Communauté a lancé un Repair Café en 2018.

Les ateliers ont lieu chaque 1^{er} samedi du mois.

- 11 ateliers
- 347 visites
- 164 réparations (47% des objets apportés)



La communication écrite

Le calendrier de collecte

Les calendriers de collecte 2024 ont été faits sur la même base que ceux des années précédentes.

Le calendrier de collecte a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres fin décembre 2023.

Les autres supports de communication

Les supports de communication ont été actualisés avec la nouvelle charte graphique et des nouveaux supports ont été créés :

- Guide du tri et de la collecte des déchets
- Guide événement zéro déchet

